



Pénal . lenteur procédure ...merci

Par franck36

bonjour à tous et merci par avance de vos réponses ,

je viens d avoir un avocat commis d office , (payer donc a l AJ)

il me dit que la justice est tres lenteet qu il n y aura pas "procès" avant un an et demi ou deux ans

selon ses dires , la juge va demander a auditionner les accuses , puis moi , puis faire une confrontationpuis ensuite decider ou non d un proces en corectionnel

en tant que victime ce delai me mets mal à l aise; pour " mon rtablissement" ; ma reconstruction

en effet , j ai été victime d un mitraillage de diffamation degradantes , qui me portent un prejudice moral....trop lourd a porter .

ma constitution de partie civile , pour harcelement homophobe de vosinage avec 15 et 6 jours d ITT , plus , en reunion , plus sur personne handicapee, plus guet apens avec premeditationest deja suffisamment terrible

comment attendre ; avec confiance ? (et serenité) sans avoir une chape de plomb qui me pese sur la tete ? (premiere question)

et (deuxieme question) puis je prendre des initiative moi meme et faire des demandes (expertise par exemple) ...sans attendre que mon avocat le fasse lui meme ?

merci et bonne journee à tous

franck

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sur le plan juridique, il n'y a pas moyen d'accélérer les délais de procédures. Les tribunaux sont surchargés et ceci explique cela.

Maintenant en tant que victime vous devriez avoir accès à des aides, contactez "france-victimes" qui a une délégation de service public.

[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]